

Lille : rassemblement pour la liberté d'informer et d'être informé

Paris, le 17 décembre 2019

Le 12 décembre, Baptiste, étudiant de l'Académie ESJ Lille (1), est brutalement arrêté à Lille alors qu'il photographie des policiers en train d'interpeller des manifestants. Il est accusé de « violences sur personne dépositaire de l'autorité publique ». Ce qu'il nie catégoriquement. Les vidéos de son arrestation (voir [ici](#) et [ici](#)) démentent d'ailleurs ces accusations.

Le soir-même, plusieurs dizaines de ses camarades se rendent devant le commissariat central de Lille pour demander sa libération. C'est lors de la dispersion de ce rassemblement pacifique que Quentin est arrêté à son tour (voir la vidéo [ici](#)).

Tous deux sont relâchés le lendemain matin, le premier sous le coup d'une enquête préliminaire, le second écopant d'un rappel à la loi.

Le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes dénoncent cette atteinte à la liberté d'informer. Peu importe qu'il s'agisse de journalistes professionnels, de futurs journalistes ou de citoyens soucieux de rendre compte des méthodes de maintien de l'ordre : filmer, photographier, rendre compte de faits dont on est témoin ne doit en aucun cas être considéré comme un délit.

Ces faits interviennent trois jours après qu'un journaliste photographe de *La Voix du Nord*, lors d'un reportage sur un rassemblement de lycéens, a été agressé par un policier qui l'a aspergé de gaz lacrymogène.

Les journalistes couvrant les manifestations sont aujourd'hui clairement pris pour cible en France, victimes d'intimidations, d'insultes, de coups et de blessures de la part des forces de l'ordre. Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, doit rétablir pour les journalistes le droit de travailler sans se faire tabasser, gazer, insulter ou arrêter.

D'autres menaces planent, telle la honteuse proposition d'amendement, heureusement retoquée, du sénateur LR Jean-Pierre Grand : « Lorsqu'elle est réalisée sans l'accord de l'intéressé, la diffusion, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, de l'image des fonctionnaires de la police nationale, de militaires ou d'agents des douanes est punie de 15 000 euros d'amende. »

Voté en AG à l'ESJ de Lille, un rassemblement est organisé jeudi 19 décembre, à 11 h, place de la République à Lille, pour la liberté d'informer et d'être informé.

Le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes soutiennent cette initiative et appellent les journalistes à y participer nombreux, pour clamer haut et fort :

Informé n'est pas un délit !

(1) L'Académie ESJ Lille est une formation de découverte du journalisme et de préparation aux concours d'écoles de journalisme, dispensée par l'ESJ Lille en partenariat avec l'Université de Lille.